

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 03 juillet 2023

Délibération n° 085-2023

Point 02

Point 02. de l'ordre du jour

Procès-verbal de la CFVU du 13 juin 2023

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg est invitée à adopter le procès-verbal de la séance du 13 juin 2023.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **procès-verbal de la CFVU du 13 juin 2023**

Résultat du vote

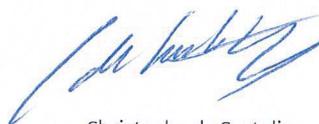
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 04 juillet 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljaou

13 juin 2023

Procès-verbal de la Commission de la formation et de la vie universitaire

SOMMAIRE

1. Informations générales.....	5
2. Modifications de maquettes pour l'année universitaire 2023/2024.....	5
2.1. <i>Faculté des arts</i>	5
2.2. <i>Faculté de physique et ingénierie</i>	5
2.3. <i>Faculté des sciences économiques et de gestion</i>	5
2.4. <i>EM Strasbourg</i>	5
2.5. <i>Faculté des langues</i>	5
2.6. <i>EOST</i>	5
2.7. <i>Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	5
2.8. <i>Faculté de pharmacie</i>	5
3. Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2023/2024.....	6
3.1. <i>Faculté de chimie</i>	6
3.2. <i>CUEJ</i>	6
3.3. <i>Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion</i>	6
3.4. <i>ECPM</i>	6
3.5. <i>EM Strasbourg</i>	6
3.6. <i>EOST</i>	6
3.7. <i>Faculté des sciences du sport</i>	6
3.8. <i>Faculté des sciences historiques</i>	6
3.9. <i>INSPÉ</i>	6
3.10. <i>Faculté des langues</i>	6
3.11. <i>Faculté de chirurgie dentaire</i>	6
3.12. <i>Faculté de pharmacie</i>	6
3.13. <i>Faculté de physique et ingénierie</i>	6
3.14. <i>Faculté de psychologie</i>	6
3.15. <i>Sciences Po Strasbourg</i>	6
3.16. <i>Faculté des sciences sociales</i>	6
3.17. <i>Faculté des sciences de la vie</i>	6
3.18. <i>Faculté des lettres</i>	6
3.19. <i>TPS</i>	6
3.20. <i>UFR Mathématique et informatique</i>	6
3.21. <i>Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé</i>	6
4. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC).....	7
4.1. <i>Faculté de physique et ingénierie</i>	7
4.2. <i>IPAG</i>	7
4.3. <i>IUT Louis Pasteur</i>	7
4.4. <i>IUT Haguenau</i>	7
4.5. <i>Sciences Po</i>	7

Procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Séance du 13 juin 2023

4.6. Faculté de sciences économiques et de gestion	7
4.7. CUEJ.....	7
4.8. Faculté de géographie et aménagement	7
4.9. Faculté des sciences de la vie.....	7
4.10. Faculté des sciences du sport	7
5. Règlement concours Unistrapass – École de Management	7
6. Offre de formation EPICUR 2023/2024	7
7. Dispositif d'exonération des droits de scolarité pour l'année universitaire 2023/2024.....	7
8. Tarifs et renouvellement de DU hors SFC	8
8.1. Faculté des arts.....	8
8.2. Faculté de physique et ingénierie.....	8
8.3. Faculté des sciences économiques et de gestion.....	8
8.4. Faculté des sciences de la vie.....	8
8.5. Faculté des sciences historiques	8
8.6. Faculté de théologie catholique	8
8.7. Faculté de théologie protestante.....	8
8.8. Faculté des langues	8
9. Créations de formation	8
9.1. Licence Études transculturelles européennes – Faculté des langues	8
9.2. Master MEEF parcours binational : Enseigner l'allemand et le français au second degré - Inspé.....	9
9.3. M2 Human Right Law in a changing World – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	9
9.4. DU Pratique et contentieux des relations de travail – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	9
9.5. DU Deeptech Entrepreneurship – Faculté des sciences économiques et de gestion	9
9.6. DU animateur de l'Amélioration continue – IUT Haguenau.....	9
10. Réactivation du DU Formation à la génétique clinique de la cavité buccale	9
11. Tarif auditeur libre 2023/2024	9
12. Tarif Pass campus 2023/2024	9
13. Tarification d'accès au service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) 2023/2024	10
14. Adaptation des dispositifs de soutien à la mobilité sortante	10
15. Convention de partenariat des centres de formation universitaire en orthophonie (CFUO) du Nord-Est relative à l'admission en Certificat de capacité d'orthophoniste à la rentrée 2023.....	10
16. Conventions de partenariat pour l'admission en Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) – Faculté de médecine, maïeutique et sciences pour la santé	10
17. Avenant de prolongation à l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec la Faculty of Social Sciences de l'Université Charles de Prague (République Tchèque).....	11
18. Avenant de prolongation à l'Accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec l'Université européenne Viadrina (Frankfurt)	11
19. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour Faculté des Sciences Historiques avec la Faculté d'Histoire de l'Université Adam Mickiewicz de Poznań / UAM (Pologne).....	11
20. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg et l'Université Jagellonne de Cracovie	11

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra KNAEBEL, Vice-présidente Formation et parcours de réussite

Membres élus

Collège A

Mme Eva LOUVET, M. Bruno TRESCHER, M. Benoît MASQUIDA, M. Jean-François LAFAIX, Mme Esther KELLENBERGER, Mme Rachel SCHURHAMMER.

Collège B

M. Cyrille BLONDET, Mme Pascale ERHART, M. Thierry PRADIER, Mme Laurence RASSENEUR, Mme Marion STRUB.

Collège BIATSS

M. Mohammed CHARGUI, Mme Delphine KAPPS.

Collège étudiant

M. Jehan GOUNELLE, M. Jérémy DARENNE, Mme Héléna NAÏDJI, Mme Lina-Rose VANWAELSCAPPEL, Mme Solène YILDRIM, M. Matthieu LEFEVRE

Invités

Mme Angeline OKOMBI, Vice-Présidente Vie universitaire, M. Thierry BURGER-HELMCHEN, Vice-président délégué Offre de formation, accréditation, Mme Camille FAUTH, Vice-présidente déléguée Transition secondaire/supérieur, orientation, Mme Sophie KENNEL, Vice-présidente déléguée Transformation pédagogique, M. Bernard LICKEL, Directeur Espace Avenir, M. Dominique SCHLAEFELI, Directeur adjoint du Service de formation continue, Mme Aude ROCHOUX, Directrice du SUMPS, Mme Camille FLORENTZ, Responsable du pôle Mobilité hors Erasmus+, Mme Clémentine BOURGEOIS (DES), Mme Marie-Alexandra CHINETTI (DES), Mme Nathalie OSTRÉ (DES), Mme Jeannie RENNER (DES)

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS

M. Michel DENEKEN, Président de la CFVU

Membres élus

Collège A

M. Fabrice FAVRET (procuration à Mme Rachel SCHURHAMMER), M. Erik-André SAULEAU.

Collège B

M. Jean-Daniel BOYER, Mme Pascale PECCAVY, Mme Valérie FRITSCH-NOIRARD (procuration à Mme Rachel SCHURHAMMER).

Collège BIATSS

Mme Caroline CARLOT-SCHMITT (procuration à Mme Delphine KAPPS), Mme Pauline DUDKA.

Collège étudiant

M. Samy AMOKRANE, M. Selim AZZI (procuration à M. Jehan GOUNELLE), Mme Océane BOURNEUF (procuration à M. Jérémy DARENNE), M. Théau DELMOULY (procuration à M. Jérémy DARENNE), M. Nolan DEMET, Mme Chloé DOMINGOS (procuration à Mme Héléna NAÏDJI), Mme Alexa-Hang FOULON, M. Charles LESECQ (procuration à Mme Solène YILDRIM à partir de 14 h 25), M. Corentin LIRAUD, M. Alexis SCHWAB (procuration à Mme Héléna NAÏDJI), Mme Clémence WILTHEIN (procuration à M. Jehan GOUNELLE).

Personnalités extérieures

M. Dominique KERN (procuration à Mme Esther KELLENBERGER), Mme Doriane RAPP (procuration à M. Bruno TRESCHER), Mme Irène WEISS.

Membres invités permanents

Mme Valérie GIBERT, Directrice générale des services, Mme Sophie ROUSSEL, Directrice du CROUS de Strasbourg, M. Alexis WARRET, Agent comptable.

Invités

M. Édouard LAROCHE, chargé de mission Qualité des formations, M. Christophe DE CASTELJAU, Directeur général des services adjoint (excusé), Mme Suzie DUMOULIN (SCD), Mme Diane DUPRONT, Directrice du Service de la vie universitaire, M. Jean-Paul DE LA RICA, Directeur des études et de la scolarité (excusé), M. Sylvain DIAZ, Directeur du Service universitaire de l'action culturelle, M. Thomas KEDINGER, Directeur du Service des sports, Mme Lucie GONIN, Service Communication, Mme Marion BERNARD-SCHWEITZER, Directrice adjointe du Service des bibliothèques.

La séance est ouverte à 14 h 08, sous la présidence de Mme Alexandra KNAEBEL. Le quorum est atteint.

Informations

1. Informations générales

Mme Alexandra KNAEBEL indique être en attente du rapport relatif au projet de l'offre de formation. À sa réception, un délai d'une semaine est accordé pour faire état des erreurs factuelles. Par la suite, sur la base du rapport définitif, la CFVU pourra adresser un certain nombre d'observations.

Mme Alexandra KNAEBEL informe la CFVU que l'Université de Strasbourg organise les Rencontres internationales de la réussite étudiante les 15 et 16 juin 2023. Une vingtaine d'universités nationales et internationales et 160 participants sont attendus. Le thème de cette année est « l'accompagnement au métier d'étudiant ».

Mme Sophie KENNEL fait savoir que les séminaires de formation seront à nouveau organisés à la rentrée prochaine. À l'instar de 2022/2023, cinq cycles sont prévus :

- 24 octobre 2023 : l'évaluation des apprentissages ;
- 16 janvier 2024 : la transition écologique et le développement soutenable ;
- 28 mars 2024 : former et évaluer au temps des IA (partie 2) ;
- 16 avril 2024 : la connaissance des publics étudiants et le suivi des parcours étudiants ;
- 7 juin 2024 : le pilotage de la qualité des formations.

D'autres thématiques, telles que l'hybridation des formations, l'internationalisation ou la mise en œuvre de l'approche par compétence pourront aussi être abordées. Il est également possible de soumettre d'autres sujets.

Mme Angeline OKOMBI précise que le bilan de la CVEC, la refonte de la charte des associations et la refonte de la charte de la FSDIE seront votés lors de la prochaine CFVU en juillet 2023.

Délibérations

2. Modifications de maquettes pour l'année universitaire 2023/2024

- 2.1. Faculté des arts
- 2.2. Faculté de physique et ingénierie
- 2.3. Faculté des sciences économiques et de gestion
- 2.4. EM Strasbourg
- 2.5. Faculté des langues
- 2.6. EOST
- 2.7. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
- 2.8. Faculté de pharmacie

M. Thierry BURGER-HELMCHEN propose que le vote concerne l'ensemble des maquettes, puisque chacune des composantes a transmis un document explicitant la nature et la raison des modifications.

M. Jérémy DARENNE souhaite connaître les raisons de la réduction horaire du master 2 « Management du tourisme » de l'École de Management de Strasbourg.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique la suppression d'un cours et la diminution de quatre heures d'un autre cours.

Mme. Clémentine BOURGEOIS indique que ces modifications font suite à la suppression de l'option de 3^{ème} année du Programme grande école « International Wine Management and Tourism ».

Les modifications des maquettes pour l'année universitaire 2023/2024 sont adoptés à l'unanimité des 30 voix.

3. Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2023/2024

- 3.1. Faculté de chimie
- 3.2. CUEJ
- 3.3. Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
- 3.4. ECPM
- 3.5. EM Strasbourg
- 3.6. EOST
- 3.7. Faculté des sciences du sport
- 3.8. Faculté des sciences historiques
- 3.9. INSPÉ
- 3.10. Faculté des langues
- 3.11. Faculté de chirurgie dentaire
- 3.12. Faculté de pharmacie
- 3.13. Faculté de physique et ingénierie
- 3.14. Faculté de psychologie
- 3.15. Sciences Po Strasbourg
- 3.16. Faculté des sciences sociales
- 3.17. Faculté des sciences de la vie
- 3.18. Faculté des lettres
- 3.19. TPS
- 3.20. UFR Mathématique et informatique
- 3.21. Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Mme Camille FAUTH propose un vote sur l'ensemble des calendriers dérogatoires. La plupart des dérogations portent sur le déplacement des jurys pour des raisons d'organisation pédagogique et sur la suppression de semaines de vacances. Dans tous les cas, la semaine d'accueil est préservée pour les néo-bacheliers.

M. Thierry PRADIER demande si un retour a été effectué sur le nouveau calendrier universitaire. En effet, les dérogations concernent majoritairement ce dernier, en particulier la semaine de révision et l'inter-semester.

Mme Camille FAUTH précise qu'un retour sera réalisé lors de la prochaine CFVU. Les dérogations ne portent pas forcément sur la suppression de la semaine de révision, mais sur le déplacement de cette dernière ou l'organisation d'un inter-semester plus long pour y ajouter ladite semaine.

M. Thierry PRADIER souligne le fait que plusieurs scolarités ne connaissent pas toujours les cas pour lesquels une dérogation est nécessaire. Par exemple, la possibilité de placer des cours lors de la semaine de révision n'est pas précisée.

Selon Mme Camille FAUTH, les demandes étaient très claires et aucune difficulté particulière n'a été identifiée. Certaines composantes ont demandé à placer des cours ou à organiser des épreuves de rattrapage lors de la semaine de révision.

Mme Alexandra KNAEBEL rappelle avoir reçu les années précédentes des demandes de dérogation qui ne se justifiaient pas. Un travail de clarification doit être mené auprès des composantes. En outre, un bilan de l'impact de la semaine d'accueil pourra être partagé.

Les calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2023/2024 sont adoptés à la majorité des 30 voix (27 pour, 3 contre).

4. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC)

- 4.1. Faculté de physique et ingénierie
- 4.2. IPAG
- 4.3. IUT Louis Pasteur
- 4.4. IUT Haguenau
- 4.5. Sciences Po
- 4.6. Faculté de sciences économiques et de gestion
- 4.7. CUEJ
- 4.8. Faculté de géographie et aménagement
- 4.9. Faculté des sciences de la vie
- 4.10. Faculté des sciences du sport

M. Thierry BURGER-HELMCHEN fait savoir que dix composantes ont fait parvenir leurs MECC et propose un vote groupé. Une réunion préparatoire a été organisée le 5 juin pour l'étude des dossiers. Les principales remarques formulées concernaient l'absence de document expliquant les modifications ou précisant la date à laquelle les MECC ont été votées pour certaines composantes. Ces informations ont depuis été ajoutées à la GED.

Les MECC sont approuvées à la majorité des 30 voix (26 pour, 4 abstentions).

5. Règlement concours Unistrapass – École de Management

M. Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle que l'École de Management ouvre certains DU sous format de bachelor. L'intégration du bachelor s'effectue via un concours. La disposition soumise au vote permettrait à des étudiants ayant commencé une formation au sein de l'Université de rejoindre le bachelor début septembre, après un changement d'avis.

Le règlement du concours Unistrapass est adopté à l'unanimité des 30 voix.

6. Offre de formation EPICUR 2023/2024

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que l'Université de Strasbourg fait partie d'une l'alliance d'universités européennes appelée EPICUR. L'Université de Strasbourg y propose un certain nombre de cours, qui peuvent être suivis en ligne. La liste des cours pour 2023/2024 est identique à celle de l'année passée, à l'exception d'un nouveau cours proposé par l'Institut d'études politiques.

L'offre de formation EPICUR 2023/2024 est adoptée à la majorité des 30 voix (29 pour, 1 abstention).

Approbation

7. Dispositif d'exonération des droits de scolarité pour l'année universitaire 2023/2024

Mme Camille FAUTH rappelle que le document adressé aux membres de la CFVU présente les circonstances dans lesquelles un étudiant peut demander l'exonération des droits de scolarité. Les points 5 et 6 du document concernent notamment les étudiants issus du Liban ou de l'Ukraine.

M. Thierry PRADIER souhaite connaître la façon dont est fixé le nombre d'heures de vacation.

Mme Nathalie OSTRÉ précise qu'il s'agit d'une décision locale. Un minimum de 100 heures de vacation effectuées par l'étudiant permet l'exonération des droits de scolarité. La fiche de paie en constitue le justificatif.

Le dispositif d'exonération des droits de scolarité pour l'année universitaire 2023/2024 est approuvé à la majorité des 31 voix (27 pour, 1 contre, 3 abstentions).

8. Tarifs et renouvellement de DU hors SFC

8.1. Faculté des arts

Reporté à un prochaine CFVU.

8.2. Faculté de physique et ingénierie

Mme Camille FAUTH indique que la composante ne souhaite pas augmenter ses tarifs pour 2023-2024.

Les tarifs de la faculté de physique et d'ingénierie sont approuvés à la majorité des 31 voix (28 pour, 3 abstentions).

8.3. Faculté des sciences économiques et de gestion

Mme Camille FAUTH indique que la composante ne souhaite pas augmenter ses tarifs pour 2023-2024.

Les tarifs de la faculté des sciences économiques et de gestion sont approuvés à la majorité des 31 voix (28 pour, 3 abstentions).

8.4. Faculté des sciences de la vie

Mme Camille FAUTH indique que la composante ne souhaite pas augmenter ses tarifs pour 2023-2024.

Les tarifs de la faculté des sciences de la vie sont approuvés à la majorité des 31 voix (28 pour, 3 abstentions).

8.5. Faculté des sciences historiques

Mme Camille FAUTH indique que la composante ne souhaite pas augmenter ses tarifs pour 2023-2024.

Les tarifs de la faculté des sciences historiques sont approuvés à la majorité des 31 voix (28 pour, 3 abstentions).

8.6. Faculté de théologie catholique

Mme Camille FAUTH indique que la composante ne souhaite pas augmenter ses tarifs pour 2023-2024.

Les tarifs de la faculté de théologie catholique sont approuvés à la majorité des 31 voix (28 pour, 3 abstentions).

8.7. Faculté de théologie protestante

Mme Camille FAUTH indique que la composante ne souhaite pas augmenter ses tarifs pour 2023-2024.

Les tarifs de la faculté de théologie protestante sont approuvés à la majorité des 31 voix (28 pour, 3 abstentions).

8.8. Faculté des langues

Mme Camille FAUTH indique que la composante ne souhaite pas augmenter ses tarifs pour 2023-2024.

Les tarifs de la faculté des langues sont approuvés à la majorité des 31 voix (28 pour, 3 abstentions).

9. Créations de formation

9.1. Licence Études transculturelles européennes – Faculté des langues

M. Thierry BURGER-HELMCHEN rappelle que la licence est organisée entre la France, l'Allemagne et l'Espagne.

Mme Delphine KAPPS, en tant que porte-parole de Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, souhaite savoir quel sera le diplôme délivré en fin de cycle. En effet, il est fait référence en paragraphe 11 de l'accord à un diplôme conjoint entre les trois universités. Or, il semblerait qu'aucun diplôme conjoint n'ait pu être délivré entre l'université française et l'université allemande.

Mme Marie-Alexandra CHINETTI confirme qu'aucun diplôme conjoint n'est délivré. En revanche, l'étudiant reçoit quatre diplômes. Le principe retenu est de donner à l'étudiant le passeport le plus efficace pour son pays d'insertion professionnelle.

Mme Alexandra KNAEBEL ajoute qu'il s'agit d'un projet ambitieux, dont l'instruction a débuté fin 2021.

Mme Delphine KAPPS fait savoir que Mme Caroline CARLOT-SCHMITT s'abstiendra, car elle estime que le soutien administratif mentionné de 0,2 ETP n'est pas suffisant pour ces diplômes relativement complexes.

La licence Études transculturelles européennes est approuvée à la majorité des 31 voix (25 pour, 6 abstentions).

9.2. Master MEEF parcours binational : Enseigner l'allemand et le français au second degré - Inspé

M. Thierry BURGER-HELMCHEN précise que l'Inspé propose de participer à la formation de nouveaux instructeurs en langue allemande.

Le master MEEF parcours binational est approuvé à l'unanimité des 31 voix.

9.3. M2 Human Right Law in a changing World – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

M. Thierry BURGER-HELMCHEN indique qu'il s'agit d'une formation dispensée en anglais.

Le M2 Human Right Law in a changing World est approuvé à l'unanimité des 31 voix.

9.4. DU Pratique et contentieux des relations de travail – Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail est approuvé à l'unanimité des 31 voix.

9.5. DU Deeptech Entrepreneurship – Faculté des sciences économiques et de gestion

Le DU Deeptech Entrepreneurship est approuvé à la majorité des 31 voix (28 pour, 3 abstentions).

9.6. DU animateur de l'Amélioration continue – IUT Haguenau

Mme Delphine KAPPS, en tant que porte-parole de Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, souligne le fait que le terme « animateur » n'est pas très inclusif.

M. Thierry BURGER-HELMCHEN prend note de la remarque. Elle sera transmise à l'IUT d'Haguenau.

Le DU animateur de l'Amélioration continue est approuvé à l'unanimité des 31 voix.

10. Réactivation du DU Formation à la génétique clinique de la cavité buccale

Point reporté.

11. Tarif auditeur libre 2023/2024

Mme Camille FAUTH rappelle que le statut d'auditeur libre permet à des personnes de suivre des cours en s'acquittant de droits d'inscription de 80 euros.

Mme. Eva LOUVET souhaite savoir si les étudiants ukrainiens bénéficient également de l'exonération des droits d'inscription pour le statut d'auditeur libre.

Mme Nathalie OSTRÉ considère que ces cas doivent passer en commission d'exonération.

Le tarif d'auditeur libre 2023/2024 est approuvé à la majorité des 31 voix (28 pour, 3 abstentions).

12. Tarif Pass campus 2023/2024

Mme Camille FAUTH précise que les tarifs incluent deux situations : la réédition de la carte perdue, volée ou endommagée et l'édition de la carte pour les auditeurs libres pour 10 euros.

Mme Rachel SCHURHAMMER estime qu'un renouvellement périodique des cartes serait utile.

Mme Camille FAUTH prend note de la remarque.

Mme Delphine KAPPS fait remarquer que les puces ont une durée de vie de trois ans.

M. Thierry PRADIER confirme que le personnel est obligé de dépenser régulièrement 10 euros pour renouveler la carte, car les puces ont une durée de vie finie.

Selon Mme Nathalie OSTRÉ, aucun paiement n'a été demandé au personnel lors du changement des cartes Pass campus.

Le tarif Pass campus 2023/2024 est approuvé à l'unanimité des 31 voix.

13. Tarification d'accès au service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) 2023/2024

Mme Camille FAUTH indique qu'un certain nombre de tarifs sont prévus en fonction de la catégorie et du conventionnement des personnels. Un tarif est également prévu pour les alumnis.

Mme Delphine KAPPS, en tant que porte-parole de Mme Caroline CARLOT-SCHMITT, demande à ce qu'un statut retraité soit clairement précisé.

Mme Camille FAUTH prend note de la demande.

M. Thierry PRADIER se demande pour quelles raisons un étudiant de l'UHA, qui contribue déjà à la CVEC, doit payer 25 euros pour accéder au SUAPS de l'Unistra.

Mme Angeline OKOMBI précise que la CVEC payée par l'étudiant est répartie entre son université, un établissement de type 2 et le CROUS. Les fonds utilisés pour le SUAPS proviennent donc des étudiants de l'Université de Strasbourg.

Mme Laurence RASSENEUR rappelle que le tarif SUAPS est pris en charge à 50 % par le SPACS pour les personnels.

La tarification d'accès au SUAPS est approuvée à la majorité des 31 voix (28 pour, 3 contre).

14. Adaptation des dispositifs de soutien à la mobilité sortante

Mme Camille FAUTH détaille les différentes adaptations :

- La modification des critères d'éligibilité : il convient d'être inscrit à l'Université de Strasbourg en licence, master ou doctorat ou cursus équivalent pour l'année 2022/2023. Cette modification permet d'inclure les étudiants des IUT et du niveau L1 ;
- Le déblocage d'une enveloppe spécifique pour les études et les stages au Royaume-Uni ;
- Un changement de nomenclature pour l'aide à la mobilité internationale, avec le remplacement de la modalité Erasmus + par « continent européen » et de la modalité hors Erasmus par « reste du monde ».

Mme Camille FLORENTZ précise que tous les accords Erasmus ont été annulés à la suite du Brexit. En 2022/2023, une enveloppe exceptionnelle a donc pu être débloquée pour les mobilités facultatives. Cependant, les étudiants se sont montrés frileux quant à la destination. Aussi, il est proposé d'ouvrir le dispositif de façon rétroactive aux mobilités obligatoires.

Concernant le changement de nomenclature, l'objectif est de supprimer la mention « Erasmus » pour éviter une certaine confusion, car le programme Erasmus propose de plus en plus de formules couvrant des pays hors Erasmus.

L'adaptation des dispositifs de soutien à la mobilité sortante est approuvée à l'unanimité des 31 voix.

Conventions nationales

15. Convention de partenariat des centres de formation universitaire en orthophonie (CFUO) du Nord-Est relative à l'admission en Certificat de capacité d'orthophoniste à la rentrée 2023

Mme Alexandra KNAEBEL indique que la convention cadre les missions et la répartition des places entre l'Université de Lorraine (40 places), l'Université de Strasbourg (35 places) et l'Université de Franche-Comté (35 places).

La convention de partenariat est approuvée à l'unanimité des 31 voix.

16. Conventions de partenariat pour l'admission en Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) – Faculté de médecine, maïeutique et sciences pour la santé

Mme Alexandra KNAEBEL précise que les conventions cadrent les modalités et les critères de sélection pour l'admission des étudiants, ainsi que le nombre de places ouvertes aux étudiants issus des différents parcours :

- La convention 2023/2024 est identique à celle de l'année passée, à l'exception de la répartition des places disponibles : 65 % en première année, 30 % en deuxième année et 5 % en troisième année.
- En réponse à la demande de l'école de masso-kinésithérapie de Mulhouse, la convention 2024/2025 apporte une évolution par rapport à celle de 2023/2024 en matière de recrutement, avec l'ouverture de 7 places réparties sur les trois années de licence STAPS de l'UHA.

Les conventions de partenariat sont approuvées à la majorité des 31 voix (28 pour, 3 abstentions).

Conventions internationales

17. Avenant de prolongation à l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec la Faculty of Social Sciences de l'Université Charles de Prague (République Tchèque)

Le point est reporté à une prochaine CFVU.

18. Avenant de prolongation à l'Accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg avec l'Université européenne Viadrina (Frankfurt)

Le point est reporté à une prochaine CFVU.

19. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour Faculté des Sciences Historiques avec la Faculté d'Histoire de l'Université Adam Mickiewicz de Poznań / UAM (Pologne)

Le point est reporté à une prochaine CFVU.

20. Renouvellement de l'accord de coopération internationale pour Sciences Po Strasbourg et l'Université Jagellonne de Cracovie

Le point est reporté à une prochaine CFVU.

La séance est levée à 15 h 03.

La Vice-présidente Formation et parcours de réussite
Alexandra KNAEBEL